

## Aller au C.M.P.P



Le C.M. P.P est un service de l'Association  
Départementale des Pupilles de l'Enseignement  
Public du Var (AD-PEP83)  
<http://pep83.org>



## L'équipe du C.M.P.P

Directeur

Coordonnateur pédagogique

Médecin spécialisé

Assistant de service social

Agent administratif

Orthophoniste

Psychologue

Neuropsychologue

Psychomotricien

Enseignant spécialisé

Agent de service général

## Partenaires

- L'Éducation.
- Le Conseil Départemental du Var.
- L'inter-secteur de pédopsychiatrie.
- Le secteur social (ASE, PJJ).
- Le secteur libéral (médecin et paramédicaux).
- Les associations locales d'aide et d'accompagnement familial.



# C.M.P.P

le

Centre

Médico

PsychoPédagogique

Draguignan

s'adresse

- Aux enfants, adolescents et adultes de 5 à 20 ans, susceptibles de bénéficier d'un accompagnement médical, psychothérapeutique, psychomoteur, orthophonique ou d'une aide à dominante pédagogique.
- A leurs familles qui effectuent l'inscription au centre et consultent de leur propre initiative.

**380 rue Jean Aicard – bât. 6 – B.P. 189**  
**83005 DRAGUIGNAN Cedex**  
**Tél : 04 94 68 31 61**  
**secretariat.cmp@pep83.org**

## Objectifs

- Diagnostic et accompagnement des enfants présentant des troubles psychiques, psychologiques, du comportement ou des troubles instrumentaux.

Consultations ambulatoires (sans hospitalisation).

- Accompagnement de l'enfant en préservant le maintien dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social.

Accompagnement de l'enfant toujours en collaboration avec la famille (guidance parentale).



## Actions

- **Les médecins spécialisés** assurent les entretiens préliminaires et coordonnent les bilans, les projets et le suivi thérapeutique. Ils établissent les certificats médicaux nécessaires à la prise en charge par l'Assurance Maladie.

- **Les psychologues** réalisent des évaluations psychologiques. Ils accompagnent les enfants dans leur développement affectif et relationnel en assurant notamment des suivis psychothérapeutiques.



Ils proposent également des thérapies familiales.

- **Les psychomotriciens** réalisent des bilans et des thérapies à médiation corporelle.

- **La neuropsychologue** réalise des bilans et établit un profil cognitif. Elle met en place des séances de remédiation cognitive.

- **Les enseignants spécialisés** favorisent l'accès de l'élève aux apprentissages. Ils créent et/ou restaurent chez le jeune le désir d'apprendre et l'estime de soi afin qu'il puisse être un élève apprenant.



- **Les orthophonistes** préviennent, évaluent et rééduquent les troubles de la voix, de la parole, du langage oral et écrit.

## Fonctionnement

**Le C.M.P.P est agréé et conventionné par l'ARS.**

Les soins font l'objet de demande d'entente préalable par l'établissement.

L'établissement facture directement aux organismes d'affiliation. La prise en charge des frais de transport peut être prescrite par le médecin du C.M.P.P.

N° FINESS : 83 0 100 14 5

## Inscription au C.M.P.P

**Consultation des parents ou jeunes adultes, sur rendez-vous, de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi**  
**04 94 68 31 61**

- Forfait de 6 séances pour établir un diagnostic des besoins du jeune.
- Le médecin du C.M.P.P arrête un type de prise en charge avec les responsables légaux, sous réserve de l'ouverture des droits d'affiliation et de l'accord du médecin conseil de la caisse d'Assurance Maladie.

